



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsurrendered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



Législation sur la salubrité de l'eau potable

Historique

Les Premières Nations ont considérablement critiqué la *Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations* (LSEPPN) de 2013, qui a donné lieu à de nombreuses résolutions. À la suite d'un plaidoyer incessant de l'APN et en vertu des dispositions de la Convention de règlement du recours collectif national, la LSEPPN a été abrogée en juin 2022. De ce fait, le Canada était tenu d'adopter une loi de remplacement en consultation avec les Premières Nations au plus tard le 31 décembre 2022. Le Canada n'a pas respecté ce délai.

Conformément au mandat des Premières Nations-en-Assemblée, l'APN et le Canada ont commencé l'élaboration conjointe d'une loi de remplacement. Depuis 2019, l'APN demande aux Premières Nations de chaque région de l'APN de lui donner leurs avis sur les principaux éléments de la loi de remplacement proposée.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2022, les Premières Nations-en-Assemblée ont adopté la résolution 23/2022, *Réengagement en vue de l'élaboration conjointe d'une loi pour remplacer la Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations*, qui demande au Canada de reprendre l'élaboration conjointe de la loi de remplacement et de s'assurer de l'inclusion des exigences essentielles mentionnées par les Premières Nations. Ces exigences comprennent la reconnaissance des droits sur les sources d'eau, des normes nationales minimales contraignantes, un engagement de financement, une protection de responsabilité pour les gouvernements des Premières Nations, des structures de gouvernance de l'eau dirigées par les Premières Nations et des mécanismes de gestion des sources d'eau transfrontalières.

Récentes activités de plaidoyer de l'APN

LOI SUR LA SALUBRITÉ DE L'EAU POTABLE

L'APN a systématiquement effectué des analyses juridiques de chaque version de la loi proposée afin de s'assurer de la présence des priorités des Premières Nations. En août 2023, le Canada a publié une ébauche de loi révisée aux fins de consultation qui ne respecte pas les conditions de la Convention de règlement du recours collectif. Grâce aux efforts soutenus de l'APN et des Premières Nations, la ministre Hajdu, Services aux Autochtones (SAC), a reporté la présentation de la loi tout en cherchant à obtenir un mandat élargi. La loi devrait être présentée en décembre 2023.

MANQUE D'INFRASTRUCTURES

L'APN continue de demander des investissements fédéraux majeurs immédiats dans les infrastructures essentielles, ainsi que dans l'élaboration de politiques et de solutions, dirigées par les Premières Nations, sur l'accès à l'eau potable et à des services d'infrastructures communautaires adéquats. L'APN a préparé deux rapports intitulés *Comblant le manque d'infrastructures d'ici 2030*. Le premier est un rapport complet sur les coûts qui donne une estimation actuelle des coûts que devrait supporter le gouvernement du Canada pour combler le manque d'infrastructures des Premières Nations d'ici 2030. Le second rapport donne des projections



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsundered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



de coûts liées à l'augmentation du « manque » en 2040, si le gouvernement du Canada ne respectait pas ses engagements fédéraux et publics de combler le manque d'infrastructures des Premières Nations d'ici 2030.

À la suite d'un plaidoyer soutenu, le gouvernement fédéral a accepté de travailler avec l'APN à la réforme conjointe des politiques sur le fonctionnement et l'entretien (F&E), les appels d'offres fédéraux et la protection contre l'incendie. Ces initiatives étaient exigées par les Premières Nations-en-Assemblée par l'intermédiaire de la résolution 82/2019, *Soutien à la poursuite de l'élaboration de la politique révisée de fonctionnement et d'entretien de Services aux Autochtones Canada et au financement intégral des besoins en matière de fonctionnement et d'entretien des Premières Nations*. Ce travail vise à réformer le financement de toutes les infrastructures et de tous les services communautaires des Premières Nations et à donner aux entreprises des Premières Nations davantage accès au processus d'approvisionnement des projets d'infrastructures financés par le gouvernement fédéral. L'APN, en collaboration avec SAC, a récemment élaboré la Stratégie de protection des Premières Nations contre les incendies (2023 à 2028). Elle poursuit son processus d'élaboration conjointe de nouvelles Normes sur les niveaux de service : Services de protection contre l'incendie et la mise à jour des politiques fédérales d'appels d'offres de SAC.

Prochaines étapes

LOI SUR LA SALUBRITÉ DE L'EAU POTABLE

L'APN a mentionné que les Premières Nations avaient besoin de suffisamment de temps pour examiner et élaborer conjointement la version finale de la proposition de loi. Elle a exhorté le Canada à communiquer et à élaborer conjointement l'ébauche de loi proposée dès que possible.

L'APN étudie et analyse les risques liés à la présentation. Elle a préparé une stratégie de communication et des lettres de réponse en attendant la publication officielle de la loi.

Si les exigences essentielles des Premières Nations ne sont pas satisfaites, elle cherchera d'autres moyens d'intervention, notamment une comparution devant un comité parlementaire. L'APN fournira aux Premières Nations les renseignements et les ressources nécessaires pour faire valoir leurs propres priorités concernant la loi sur la salubrité de l'eau potable.

MANQUE D'INFRASTRUCTURES

Le Secteur des infrastructures de l'APN poursuit ses travaux dans les domaines ci-dessous.

RÉFORME DE LA POLITIQUE SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN

La politique actuelle de SAC sur le fonctionnement et l'entretien, qui s'applique aux biens financés des Premières Nations, est désuète et ne tient pas suffisamment compte des coûts de réparation et d'entretien des biens. Un examen des normes de niveau de service est nécessaire. La réforme du financement des infrastructures des Premières Nations et la mise en œuvre de l'engagement pris dans le discours du Trône de 2020, à savoir combler le manque d'infrastructures des Premières Nations d'ici à 2030, constituent des priorités de premier plan pour le Secteur.



ASSEMBLY OF FIRST NATIONS
Special Chiefs Assembly

December 5-7, 2023

Shaw Centre – Ottawa, Ontario

Ottawa is located on the unceded unsurrendered Territory of the Algonquin People.

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS
Assemblée extraordinaire des Chefs

Du 5 au 7 décembre 2023 - Centre Shaw - Ottawa (Ontario)

Ottawa est située sur le territoire non cédé et non abandonné du peuple algonquin.



PLANIFICATION DE LA GESTION DES BIENS (PGB)

L'APN travaille à l'élaboration d'une approche de planification de la gestion des biens (PGB) dirigée par les Premières Nations. Pour cela, elle s'appuie sur des engagements antérieurs et les résultats de la Conférence nationale de l'APN sur la gestion des biens de 2023, et elle souhaite améliorer et élargir nos connaissances collectives sur la gestion des biens et le rôle de la PGB dans les prises de décisions concernant le financement des biens.

STRATÉGIE DE PROTECTION DES PREMIÈRES NATIONS CONTRE LES INCENDIES

L'APN est en train d'organiser un rassemblement de suivi des premiers intervenants des Premières Nations. L'objectif est de réunir des premiers intervenants des Premières Nations de tout le Canada pour recueillir leur expertise et leurs expériences et connaître leur avis sur la façon d'améliorer leurs infrastructures dans les communautés des Premières Nations.

POLITIQUES FÉDÉRALES D'APPEL D'OFFRES

L'APN demande la mise à jour des seuils de valeur en dollars des politiques d'appel d'offres devenues obsolètes. L'objectif est d'améliorer la participation des entreprises des Premières Nations aux projets financés par le gouvernement fédéral en proposant des mesures renouvelées pour remplacer les exigences de cautionnement de soumission et de cautionnement d'exécution pour les projets réalisés au sein des Premières Nations.

L'APN met également à jour les critères d'évaluation afin de permettre aux entreprises de construction des Premières Nations d'avoir équitablement accès aux appels d'offres concernant des projets d'infrastructures financés par le gouvernement fédéral dans leurs régions.

COMBLER LE MANQUE D'INFRASTRUCTURES D'ICI 2030

L'APN continuera de signaler aux secteurs public et privé les coûts et avantages de la réduction du manque d'infrastructures des Premières Nations en diffusant à l'échelle nationale des rapports sur le comblement du manque.

L'APN continue de demander au gouvernement fédéral de donner suite aux engagements qu'il a pris publiquement à l'égard du Canada et des Premières Nations, à savoir réaliser des investissements importants et immédiats pour combler le manque d'infrastructures des Premières Nations d'ici 2030.